

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les Lois n°82.213 et 82.623 des 2 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande de DICT de l'entreprise EUROVIA domiciliée 314 impasse Clément Bader 54714 LUDRES pour la réfection des chaussées et des trottoirs rues Saint Exupéry, Longchamp, Louis Blériot.
- CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules et d'assurer la sécurité des piétons à l'occasion de travaux réalisés sur les voiries communales pour le compte de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

ARRETE :

Article 1^{er} – De 7 heures à 18 heures, le **mardi 02 juin jusqu'au jeudi 02 juillet 2009 inclus** la circulation des véhicules rues Saint Exupéry, Longchamp, Louis Blériot et Gustave Lemaire seront perturbées à l'occasion des travaux de réfection des chaussées et des trottoirs.

Article 2 – L'entreprise est chargée de la signalisation et de la présignalisation réglementaires. Si besoin, elle mettra en place une circulation alternée et prendra toutes dispositions utiles pour maintenir la voirie, les trottoirs en bon état de propreté et assurera la sécurité des piétons.

Article 3 – Le stationnement des véhicules et la circulation seront interdites en tant que de besoin pendant la durée des travaux sur la rue de Longchamp. Les automobilistes seront invités à se stationner sur la rue de Sèvres.

Article 4 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur RIGOLLE de l'entreprise EUROVIA,
- Les Services techniques Municipaux,
- Monsieur le Directeur de la CONNEX,
- La Police Municipale.



Le Maire,
D. SARTELET